



Genève

26 mars 2024

(suivi d'un [commentaire](#) de TV5 Monde)

## Gaza : "motifs raisonnables" de croire qu'Israël a commis des actes de génocide, selon une experte de l'ONU



Le rapport – intitulé « Anatomie d'un génocide » – conclut « qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant que des actes de génocide » ont été commis « contre les Palestiniens à Gaza a été atteint ».

Devant le Conseil des droits des Nations Unies à Genève, Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les territoires palestiniens occupés, a ainsi listé trois actes de génocide : « *meurtre de membres du groupe ; atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; et soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ».

### **Trois des cinq actes de génocide**

Il s'agit là de trois des cinq actes de génocide qui figurent dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. « *La nature et l'ampleur écrasante de l'assaut israélien sur Gaza et les conditions de vie destructrices qu'il a causées révèlent une intention de détruire physiquement les Palestiniens en tant que groupe* », a déclaré Francesca Albanese.

L'experte indépendante, mandatée par le Conseil des droits de l'homme, mais qui ne s'exprime pas au nom de l'ONU, a souligné que ces actes de génocide ont été motivés par un discours anti-palestinien véhément, qui qualifie « *l'ensemble du peuple palestinien de Gaza d'ennemi à*

*éradiquer ou à éliminer par la force. Cette rhétorique est omniprésente dans tous les segments de la société israélienne », a-t-elle fait valoir.*

Et le fait que de hauts responsables israéliens ayant une autorité de commandement aient régulièrement appelé leurs soldats à anéantir la population de Gaza constitue *« une preuve irréfutable de l'incitation explicite et publique à commettre un génocide »*.

### ***Pas de distinction entre les civils et les combattants***

Dans ce climat, la puissante occupante ne fait pas de distinction entre les civils et les combattants ou entre les infrastructures civiles et les cibles militaires légitimes. Une façon de rappeler qu'Israël a qualifié l'ensemble de la population civile de Gaza de "boucliers humains" ou de "complices de terroristes".

Toutefois, ceux qui ont réussi à évacuer vers des zones qu'Israël a définies comme des "zones humanitaires sûres" ont été aussi la cible de nouvelles attaques, leurs morts et leurs blessés étant justifiés par Israël comme des "dommages collatéraux".

Derrière ce descriptif, l'experte onusienne entend aussi souligner que le génocide de Gaza est l'étape la plus extrême d'un processus de colonisation de longue date visant à effacer les Palestiniens de souche. *« Le monde voit aujourd'hui les fruits amers de l'impunité accordée à Israël. Il s'agit d'une tragédie annoncée », a-t-elle fustigé.*

Alors que la Cour internationale de justice (CIJ) devra délibérer, que la Cour pénale internationale devra enquêter, elle estime qu'il est donc de sa responsabilité de rappeler au Conseil des droits de l'homme que le moment était venu pour les États d'agir. *« Et comme ils ne l'ont pas fait, ce moment est venu »*.

### ***Déni de la réalité et poursuite de l'impunité***

Outre plus de 30 000 Palestiniens tués, dont 13 000 enfants, les forces israéliennes ont utilisé un arsenal apocalyptique dans l'un des endroits les plus densément peuplés de la planète. Près de 25.000 tonnes d'explosifs (l'équivalent de deux bombes nucléaires), des munitions non guidées (ou "bombes muettes") et d'autres dispositifs ont été utilisés pour raser des quartiers entiers.

Dans ces conditions, *« le déni de la réalité et la poursuite de l'impunité et de l'exceptionnalisme d'Israël ne sont plus viables »*. À la lumière notamment de la résolution contraignante adoptée hier par le Conseil de sécurité, elle a donc imploré les États membres d'imposer un embargo sur les armes et de sanctionner Israël.

*« Il est stupéfiant de constater qu'au lieu d'enrayer cette dynamique, une minorité d'États membres puissants ont apporté un soutien militaire, économique et politique à cette atrocité, aggravant ainsi la dévastation qu'elle a provoquée chez les Palestiniens », a fait valoir la Rapporteuse spéciale.*

### **NOTE**

*Les Rapporteurs spéciaux et les groupes de travail font partie de ce que l'on appelle les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les titulaires de mandat des procédures spéciales sont des experts indépendants en matière de droits de l'homme nommés par le Conseil des droits de l'homme pour traiter soit de situations nationales spécifiques, soit de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et sont indépendants de tout gouvernement ou organisation. Ils servent à titre individuel et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail.*

## **Vaste soutien international à l'experte de l'ONU ayant dénoncé un génocide**

Un grand nombre de pays ont apporté leur soutien à l'experte indépendante de l'ONU qui affirme qu'il *"existe des motifs raisonnables"* de croire qu'Israël a commis des *"actes de génocide"* dans le cadre de la guerre à Gaza.

La Rapporteuse spéciale pour les territoires palestiniens, Francesca Albanese, qui est mandatée par le Conseil des droits de l'Homme mais qui ne s'exprime pas au nom de l'organisation, a présenté son rapport - intitulé *"Anatomie d'un génocide"* et publié lundi - devant cette enceinte onusienne. Israël et les États-Unis n'ont pas participé aux discussions.

Des dizaines de diplomates, représentant pour la plupart des pays arabes et musulmans mais également d'Amérique latine, ont en revanche pris la parole pour défendre le mandat et le travail de l'experte de l'ONU, interdite d'entrée sur le territoire israélien après des propos sur l'attaque du 7 octobre jugés *"antisémites"* par Israël.

*"Nous saluons votre courage pour documenter les véritables intentions qui sous-tendent l'agression en cours menée par Israël et les actes équivalant à un génocide à Gaza"*, a déclaré le représentant pakistanais, au nom des pays membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI).

Le représentant égyptien a souligné que le groupe des pays arabes la *"remerciait"* pour son rapport *"dans lequel elle réaffirme que la puissance occupante a commis un génocide contre le peuple palestinien"*.

*"Nous apprécions les efforts déployés par la rapporteure spéciale pour documenter les crimes et violations perpétrés par l'occupation israélienne. Nous condamnons toute tentative visant à bloquer son travail et nous l'appelons à poursuivre son mandat"*, a renchéri la représentante du Qatar au nom du Conseil de coopération du Golfe, regroupant les monarchies arabes du Golfe.

La Russie a indiqué avoir *"étudié attentivement le rapport"* et a appelé la Rapporteuse à *"poursuivre ses efforts"*, tandis que la Chine, généralement opposée aux mandats d'experts sur des pays, a affirmé avoir *"pris note"*. *"Nous prenons note du rapport de la Rapporteuse spéciale. L'UE souligne l'importance d'une enquête appropriée et indépendante sur toutes les allégations"*, a indiqué pour sa part le représentant européen.

Francesca Albanese a réitéré pour sa part les accusations contre Israël figurant dans son rapport. Elle a également réitéré son appel à la mise en place de sanctions économiques et d'un embargo sur les armes contre Israël.

Israël a rejeté la veille le rapport, affirmant qu'il faisait partie *"d'une campagne visant à saper l'établissement même de l'État juif"*. Les États-Unis ont également affirmé n'avoir *"aucune raison de croire qu'Israël ait commis des actes de génocide à Gaza"*.

[retour](#)